



EXPERIMENTATION USTL -OST

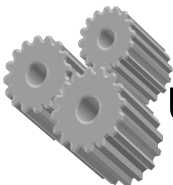
Avril - Octobre 2006

Jean-Michel Robbe,
Vice-Président Recherche USTL

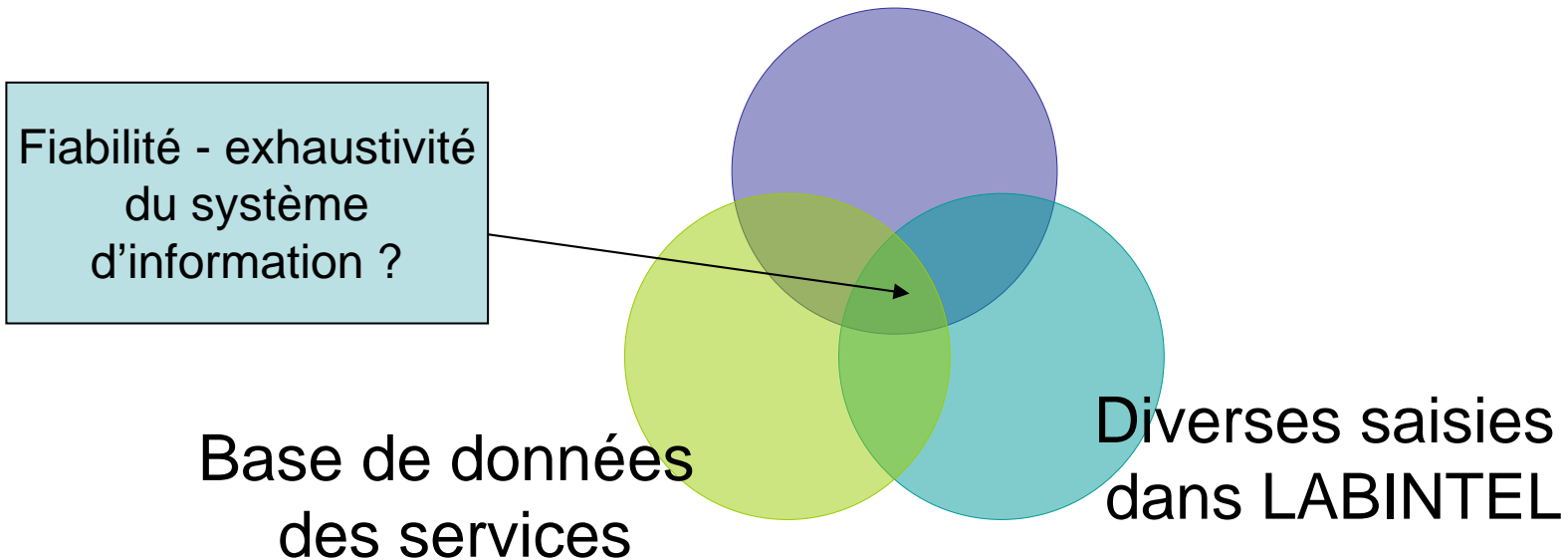
Un système d'information recherche incomplet

- L'USTL n'a pas accès au web of science (demande exprimée dans le cadre de la négociation du contrat 2006-2009)
- L'USTL dispose de certains éléments issus :
 - des bases de données tenues par ses différents services à l'interne (recherche, Saic...)
 - des listes des publications transmises par les laboratoires dans le cadre de la procédure de contractualisation quadriennale,
 - de la récupération des informations saisies par certains laboratoires dans Labintel,

Dans le futur l'USTL, grâce à HAL et GRAAL, aurait un système d'information recherche complet et cohérent.



Bases internationales (WoS, OEB, Cordis...)



Une information éparses rendue plus cohérente par HAL et GRAAL

Déroulement du projet expérimental

- **Mai 2005** : l'OST se voit confier par le Ministère, une mission / production de 7 indicateurs recherche LOLF.
- **Juillet 2005** : l'USTL est contactée dans le cadre d'une enquête lancée par l'OST en partenariat avec la CPU / recenser les modes de stockage des établissements en matière de productions scientifiques (bibliométrie, valorisation, projets européens).
- **Avril 2006** : l'USTL est retenue pour participer au titre de la vague 1 à l'expérimentation.
- **Mai 2006** : l'USTL donne son accord pour participer à l'expérimentation.
- **Juin-Juillet 2006** : les services de l'USTL valident les fichiers envoyés par l'OST.
- **fin septembre 2006** : l'OST adresse à l'USTL les résultats concernant les indicateurs de production scientifique, les brevets et les projets européens.

Une collaboration étroite

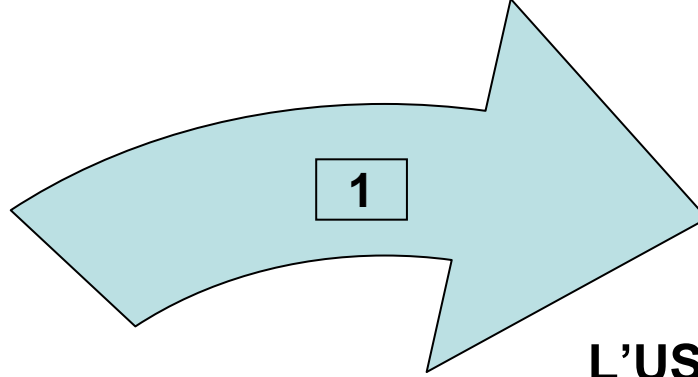
PRE REPERAGE : L'OST a effectué, à partir de ses bases (ISI, INPI, OEB et CORDIS), un pré repérage des productions de l'USTL sur la base des codes postaux fournis par l'établissement.

- les tables « adresses » des laboratoires extraites de la base WOS
- les données extraites des bases brevets INPI et OEB
- les données extraites de la base des participations aux programmes R&D de l'Union Européenne

VALIDATION : L'USTL a contrôlé et validé :

- les données du pré repérage d'adresses extraites de la base des publications, les données de « brevets » et de « participations aux programmes R&D de l'Union européenne ».

CALCUL : L'OST a vérifié la cohérence entre les informations transmises par l'USTL et les informations issues de ses propres bases puis l'OST a procédé au calcul des indicateurs

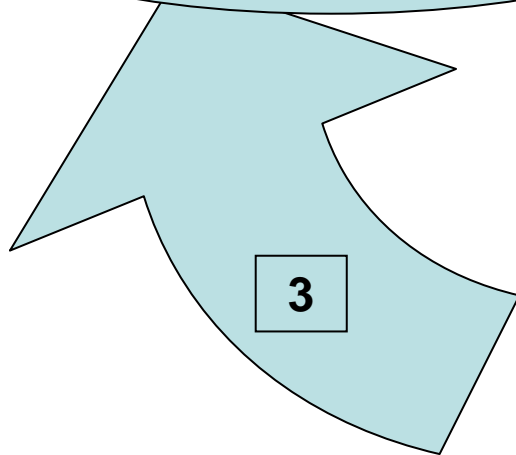
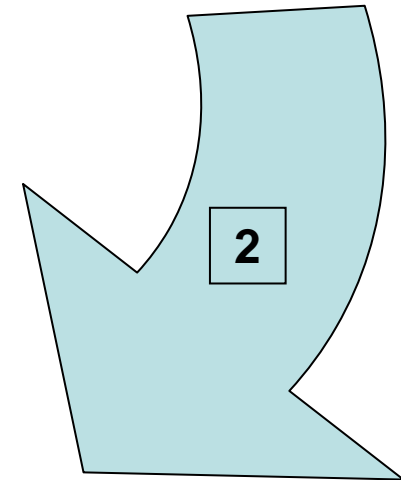
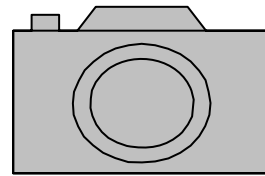


L'OST fournit

Extraits des bases internationales
(codes postaux établissements)

L'USTL valide l'appartenance
ou la non appartenance
des publications,
brevets, projets PCRDT

**Première photo des indicateurs
recherche LOLF de l'établissement
/ à la production nationale**



L'OST
calcule les indicateurs
à l'échelle nationale

OST- USTL : expérience positive

- 1- Les valeurs numériques produites par l'OST sont importantes
 - elles permettent à l'université de se positionner sur le plan national et international (ce qui ne peut pas être fait en local)
 - elles confèrent une dimension stratégique aux données
 - elles présentent l'avantage d'être fournies objectivement par un partenaire extérieur, légitime et professionnel.

- 2- L'USTL constate que les conclusions produites par l'OST convergent globalement avec celles produites dans le cadre des expertises quadriennales (expertises des laboratoires par le CNRS et le Ministère) - les SHS étaient hors expérimentation à Lille1.

Un manque ?

- Il serait intéressant dans la durée du projet de mesurer la dérivée des indicateurs produits.
- Il serait intéressant d'autoriser la comparaison entre les résultats des établissements : permettre l'étalonnage, pour lequel l'OST n'est pas missionné pour l'heure.

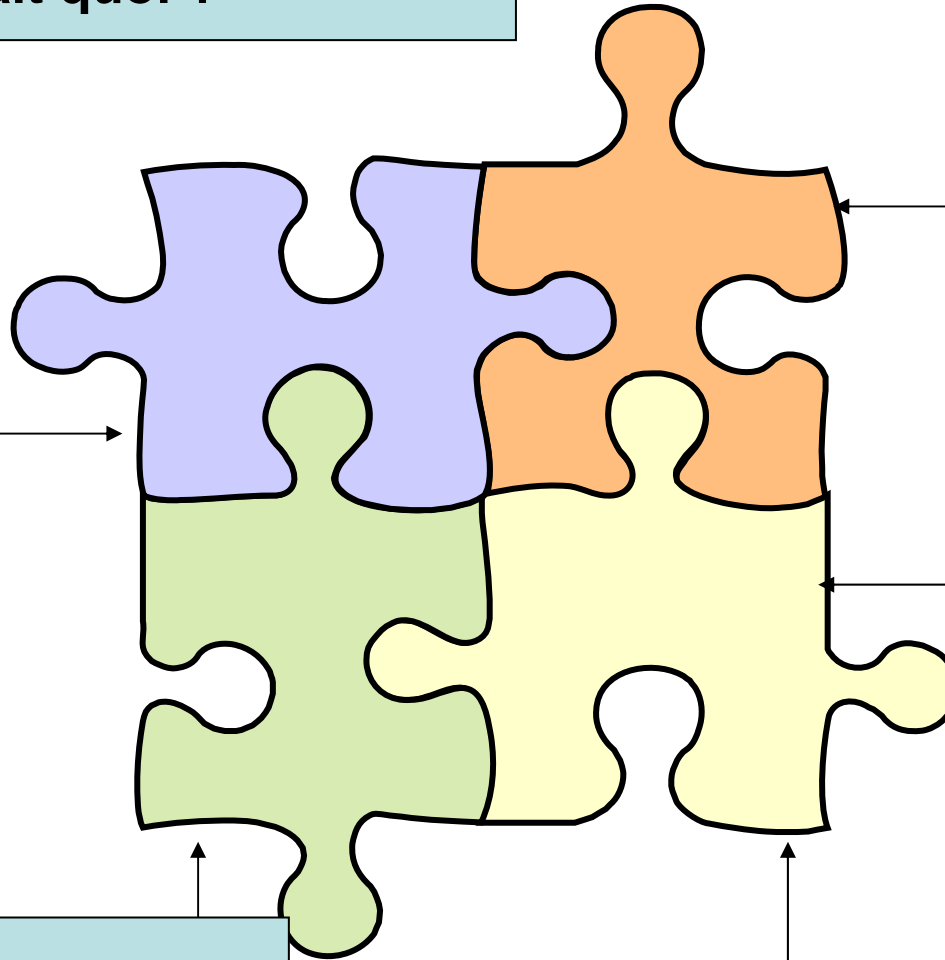
Définition de règles communes

- Règles relatives à l'appropriation des publications multi établissements (les calculs devraient plutôt être réalisés sur la base du nom de l'auteur et non sur la base de son laboratoire d'appartenance)
- Ce point soulève la question du traitement en comptes fractionnaires (effectués par rapport au nombre de tutelles de laboratoires et non pas sur la base du nom de l'auteur)
- Un périmètre à définir et à unifier pour tous les établissements :
 - les labos rattachés exclusivement à l'établissement (EA...)
 - les labos de type UMR (CNRS/INSERM)
 - les labos avec tutelle principale de l'établissement
 - les labos avec tutelle secondaire de l'établissement

Le suivi année après année

- Prendre en compte la dynamique des mouvements des laboratoires (travail important de mise à jour à effectuer)
- Les Changements de règles de gestion entre le 5^{ème} PCRDT, le 6^{ème} PCRDT puis le 7^{ème} ont une incidence sur la visibilité de la participation des universités notamment dans le cas des UMR
- Le suivi n'est possible que si tous les établissements observent les mêmes règles de validation

La Recherche française en puzzle ?
Qui est qui ?
Qui fait quoi ?



Les labos
changent
de noms ?

EA, UMR, ERI
JE, FRE ??

Comment signe
l'enseignant
-chercheur ?

Projets avec cotutelle : qui apparaît
dans les bases internationales ?

Qui saisit, qui valide ?

USTL vague D : 2006-2009

de nombreux autres indicateurs

Informations remontées automatiquement dans **SIREDO** dans le cadre de la contractualisation :

- 13 fichiers Excel relatifs au potentiel humain (doctorants, PAST...) et aux surfaces
- des fichiers relatifs aux activités scientifiques
- les fiches individuelles des chercheurs actifs (rattachement administratif, grade, ancienneté, publication, activité d'enseignement... : difficilement exploitable informatiquement)

+ annuellement : allocations, post-docs, ressources globales ...

PROBLEME : pas d'exploitation possible de SIREDO, les établissements fournissent l'information mais n'ont pas la main pour l'exploiter de façon raisonnée.

Indicateurs de suivi à l'échelle de l'établissement

- En annexe à la déclaration de politique scientifique de l'établissement. Ces indicateurs de suivi concernent la politique menée par l'établissement : BQR, allocation président, post doctorant, montant des contrats de recherche...
- Décision politique : seules les données rentrées dans GRAAL seront prises en compte dans le cadre de la prochaine préparation du contrat quadriennal
- Le travail de l'OST permet l'étalonnage entre établissements

Questions ???

- Comment le Ministère utilisera-t-il ces données ?
- Les universités doivent aussi développer leurs propres indicateurs : comment les équipes de directions utiliseront-elles ces données ?
- Quelle incidence et quelle portée des indicateurs dans le temps sachant que la valeur statique de l'indicateur est limitée et que seule la prise en compte de l'évolution de l'indicateur est pertinent ?

